
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi le 29 août 2023 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette
Monsieur Gaétan Guindon
Monsieur Roch Carpentier

Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Maire de la municipalité de Denholm
Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la -
Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchain, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2023-CA-048

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 29 août 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-049

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 20 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-050

Octroi de financement – Prêt FLI/FLS – 150 000\$ - Dossier 23-054, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un prêt FLI/FLS d'un montant de 150 000\$ au dossier 23-054 sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 29 juin 2023.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 56.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.